

# Mistral

Autor(en): **Mistral, Frédéric**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **70 (1931)**

Heft 5

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-223756>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI



d'après F. Rouge

Rédaction et Administration :  
Imprimerie **PACHE-VARIDEL & BRON**, Lausanne  
Pré-du-Marché, 7

Pour les annonces s'adresser exclusivement à  
l'Agence de publicité **Gust. AMACKER**  
Palud, 3 — LAUSANNE

Abonnement } Suisse, un an Fr. 6., six mois, Fr. 3.50  
Étranger, port en sus.

Compte de chèques postaux **II. 1160**

Annonces } 30 centimes la ligne ou son espace.  
Réclames, 50 centimes.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

## DEUX LETTRES DE LAHARPE

I

Elles sont celles écrites toutes deux de Paris, l'une le 27 janvier et l'autre le 10 février. Chose curieuse, elles insistent pour que des événements se produisent qui, au moment où Laharpe prenait la plume, l'étaient déjà. Il n'y avait pas alors ni radio, ni téléphone, ni télégraphe, pas même de chemin de fer. Seulement des diligences, avec de nombreux relais.

L'ardent patriote vaudois se plaignait des lenteurs du mouvement révolutionnaire dans le Pays de Vaud. Il gourmandait ses amis et se servait même d'expressions un peu vives pour les stimuler. Habile stratège en chambre, il ne se rendait pas compte des difficultés de réalisation. Le chevalier Glayre, dont le nom est intimement lié à celui de Laharpe, quand on parle des événements de 1798 ne songeait absolument pas à une séparation de Berne; comme ses collègues du Deux-Cents, il désirait parlementer en y mettant toutes les formes du protocole. S'il y avait moyen d'obtenir des réformes, tant mieux; mais, pas de violence. Une fois l'Assemblée provisoire constituée, il dut en aller un peu autrement. Dans le secret de son cœur, Glayre et plusieurs de ses collègues ne devaient pas être enchantés de la tournure brusque que prenaient les affaires. Au lieu d'une conversation, c'était une révolution. Quelle différence de caractère: Laharpe cassait les vitres! L'ayre temporisait.

Les Instructions arrivées de Paris à Lausanne le 23 donnaient le programme de la révolution. Le 18 janvier, ne voyant rien venir, Laharpe écrivait à Brun et lui disait: « Il faut que tout soit terminé très vite. »

Les commissaires et les baillis devront être arrêtés et gardés comme otages; les bureaux de poste occupés; les émigrés chassés, y compris ceux de Genève. Sur cette ville, Laharpe, perspicace, s'exprime vertement: « Les Genevois font tant de sottises qu'ils pourraient à la fin s'en repentir. On ne veut pas d'eux ici, et il serait très fâcheux pour le Pays de Vaud d'être accolés à des si mauvaises têtes ». Le 15 avril suivant, Genève devait tomber au pouvoir de la France.

Cependant, le 27 janvier, Laharpe, dans l'ignorance de ce qui s'était passé les 23 et 24, incomplètement renseigné en tout cas, fait part de ses désirs à Bergier de Joutens, maison Wulliamoz en Etraz, à Lausanne. Tout d'abord, il est flatté de ce que le Comité de réunion, autrement dit le Comité des pétitionnaires siégeant à la maison Renou, dans le local du Cercle des jeunes négociants, lui ait fait parvenir ses remerciements pour l'activité que, lui, Laharpe, déploie à Paris. Puis:

« Vos premières m'apprendront, je l'espère: 1<sup>o</sup> que la convocation de vos assemblées primaires a eu lieu; 2<sup>o</sup> que vos députés sont nommés et réunis à Lausanne; 3<sup>o</sup> que vous êtes déjà Assemblée délibérante réunissant tous les pouvoirs ainsi qu'une convention; 4<sup>o</sup> que vous avez chassé vos Bernois ou que vous les avez mis en état d'arrestation pour servir d'otages; 5<sup>o</sup> que vous avez décrété votre indépendance; 6<sup>o</sup> que vous avez formé un gouvernement provisoire et décrété des remerciements au Directoire-Exécutif en réclamant sa protection ultérieure; 7<sup>o</sup> que

vous avez adressé tous ces décrets aux peuples des autres cantons, en les invitant à briser leurs fers et à organiser leurs gouvernements provisoires afin qu'on puisse s'occuper tout de suite de la Constitution qui doit donner à la République héliétique l'union et l'énergie... »

Insistons sur ces derniers mots. L'idée de Laharpe n'est pas, comme beaucoup le croyaient et le disaient, de voir Vaud former une république lémanique séparée, mais un canton de la République helvétique. Toutefois, quelques années auparavant, il avait écrit des *Lettres à Philantropus* où il développait un plan de partage de l'Helvétie en trois républiques, plan repris à peu près sous la même forme, en mars 1798 par Brune; ces lettres, publiées en anglais à Londres en 1790, furent traduites en français et parurent à Paris peu avant le 24 janvier. Il y avait dans l'esprit de Laharpe une contradiction, qu'il s'efforçait pourtant de faire disparaître.

Une idée occupait l'esprit du patriote et montre qu'il ne désirait nullement voir les Français entrer en Suisse. Cette idée est celle-ci: une fois l'Assemblée vaudoise constituée et l'indépendance proclamée par elle, le danger militaire sera écarté: « Ces opérations sont les seules qui puissent vous garantir complètement; votre révolution étant faite, les troupes ne mettront pas le pied sur votre territoire. »

Tel n'était pas le dessein du Directoire. Les soldats de Ménard attendaient les événements dans le Pays de Gex. Les patriotes vaudois s'étaient rendu compte que seuls ils ne pouvaient rien faire. Aussi leurs délégués se rendent-ils auprès du général français pour lui déclarer que les députés réunis à Lausanne acceptent le secours. Cependant, sur la place de la Palud, presque en même temps, le peuple acclame le drapeau vert de la République lémanique. Dès les premières heures, le matin du 24 janvier, la nouvelle s'en répand dans tout le canton et le Comité central des députés se transformant en Assemblée provisoire des représentants vaudois, lance sa proclamation pour instaurer le nouvel état de choses.

L. Mogeon.



MISTRAL

N vient de célébrer dans toute la Latinité les fêtes du centenaire de Mistral, l'immortel génie provençal, l'auteur de *Mireille* et de *Calendau*. Le *Conteur vaudois* les a signalées à l'attention de ses lecteurs. Il voudrait aujourd'hui montrer une autre face du talent de Mistral. Le poète a collaboré dès sa fondation à l'*Armana provençau*. Il y a publié quelques anecdotes très savoureuses. Nous en donnons une aujourd'hui, avec la traduction française. Nos lecteurs auront du plaisir à constater la parenté du provençal et du patois vaudois.

### LOU VIN DOU PURGATORI

Li gènt d'autre-tèms se gathavon pèr rire, e meme li curat se permetien la galejado. Mai, defes, en galejant atroubavon sabato à soun pèd.

Un jour, un parrouquian dou curat de Bezouço, estènt vengu en clastro, diguè au capelan:  
— Bonjour, curat! Veniéu vous adurre dès escut pèr faire dire un trentenari à moun paure paire.

— Aco's d'un brave drole, respoudegùè lou prèire. Mete l'argènt sus la chaminèio, e vène béure un cop.

E moussu lou curat destapo uno vièio fiolo, n'en vuejo un travès de det dins un parèu de got, n'en porge un au parrouquian, e pièi, agüènt touca, li dous bevèire ausson lou couïde.

— Santa-Dèi, moussu lou curat! cridè lou Bezouciè en se lipant li brego, acio's pas de pis-sagno de gârri! Mai que vin es aco?

— Devino, moun enfant.

— Es de vin de Tavèu?

— Noun.

— De Langlado?

— Pesqui pas!

— De Chusclan?

— Ah! pas mai.

— De Castèu-Nou-de-Papo?

— Encaro plus pau.

— Me fe de Diéu! curat, ai proun manja de favo...

— Bèn! vos que te lou digue?

— Digas, moussu lou prèiu.

— Es lou vin dou Purgatori.

Ma fisto, sus-lou-cop, lou parrouquian se viro, mando la man sus la chaminèio, e remet dins sa poch li dès escut dou trentenari.

— Mai que fas, moun ami? cridè lou capelan.

— Emporte l'argènt di messo.

— Mai coume, escumerge! voudriès leissa toun paire au founs dou Purgatori?

— Ah! m'engardariéu bèn, repliquè lou Bezouciè, de lou tira d'aqui! un rode mounte i'a de tant bon vin! « Ah! gusa! me diré moun paire, que noun me ié leissaves dins lou sant Purgatori, que bevian de vin de Diéu! »

(Arm. Prouv. 1877).

### LE VIN DU PURGATOIRE.

Les gens d'autrefois se chatouillaient pour rire, et même les curés se permettaient la plaisanterie. Mais parfois, en plaisantant, ils trouvaient savate à leur pied.

Un jour, un paroissien du curé de Bezouze, étant venu au presbytère, dit au curé:

« Bonjour, curé; je venais vous apporter dix écus pour faire dire un trentenaire à mon pauvre père. »

— C'est d'un bon fils, répondit le prêtre, mets l'argent sur la cheminée et viens boire un coup. »

Et monsieur le curé débouche une vieille fiole, en vide deux travers de doigt dans deux verres, en offre un au paroissien, et puis, ayant trinqué, les deux buveurs haussent le coude.

— Sainte Vierge, monsieur le curé, cria le Bezoucier, en se léchant les lèvres, ce n'est pas du pissat de rat! Mais quel vin est cela?

— Devine, mon enfant.

— C'est du vin de Tavel?

— Non.

— De Langlade?

— Point du tout.

— De Chusclan?

— Ah! pas davantage.

— De Châteauneuf-du-Pape?

— Encore moins!

— Ma foi de Dieu, curé, j'ai assez cherché!

— Eh bien! veux-tu que je te le dise?

— Dites, monsieur le prêtre.